



Mercredi 25 mars 2020

#COVID_19

Fermeture - ouverture des marchés

**Pour chaque demande de dérogation par les élus locaux,
CMA France propose l'expertise de son réseau pour
que les autorités compétentes prennent la meilleure
décision possible**

Pour un endiguement plus efficace de l'épidémie et un meilleur respect du confinement, le Gouvernement a décidé la fermeture des marchés couverts et de plein vent.

Toutefois, lorsque les maires le demandent, les préfets peuvent de manière dérogatoire maintenir ouverts certains marchés dans l'intérêt de l'approvisionnement en denrées alimentaires de la population mais également des agriculteurs et des artisans comme l'a rappelé ce jour le Premier ministre devant le Sénat. Il s'agit donc d'une appréciation au cas par cas en fonction de considérations locales multiples.

Bien évidemment **pour CMA France, la lutte contre le Covid-19 est la priorité absolue**, passage indispensable avant tout retour à la normale que chacun souhaite le plus rapide possible.

Dans ces conditions, si CMA France ne remet pas en cause le principe de la fermeture des marchés, elle propose aux décideurs locaux les services de son réseau, présent sur l'ensemble du territoire, pour une meilleure appréciation des enjeux économiques du maintien ou de la fermeture des marchés.

CMA France demande donc au Gouvernement de rendre obligatoire la consultation par les préfets des CMA concernées lorsqu'un maire leur a adressé une demande de dérogation pour un marché.

La typologie de chaque territoire, la distance kilométrique de la population avec les moyennes et grandes surfaces, la capacité à appliquer les règles sanitaires les plus strictes, mais aussi **la situation locale des maraîchers et des artisans (bouchers, poissonniers, fromagers, etc.) doit être prise en compte** afin de décider, le cas échéant, d'accorder ou de refuser une dérogation au principe de fermeture. Le maillage territorial des CMA est le plus à même de pouvoir fournir cette expertise aux décideurs locaux, élus et préfets.



Valérie Marquis - directrice des relations presse et relations publiques -

06 20 67 45 86 / presse@cma-france.fr



cma-france.fr